



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de la version précédente: 2012-11-09

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	QUARTZ INEO FIRST 0W30
Numéro	7BJ
Substance/mélange	Mélange***

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Huile moteur.***
---------------------------------	------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE***
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com***

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)***

ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59***

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Vidal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. - MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)***

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
--

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.***

Classification ***

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3*** - (H412)***



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

La substance/Le mélange est classifiée comme dangereux conformément à la Directive (s) 67/548/EEC et ses amendements et/ou 1999/45/EC et ses amendements.***

Classification

R52/53 ***

2.2. Éléments d'étiquetageEtiquetage selon **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008*******Mentions de danger *****

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Conseils de prudence

P501 - Éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée***

2.3. Autres dangers**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.*****Propriétés environnementales** Ne pas rejeter dans l'environnement.***

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange*****Nature chimique**

Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'huiles synthétiques.***

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités***	265-157-1	01-2119484627-25	64742-54-7	<50	-	Asp. Tox. 1 (H304)
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogène ***	500-183-1	01-2119486452-34**	68037-01-4	<30	-***	Asp. Tox. 1 (H304)***
bis(nonylphenyl)amine***	253-249-4	01-2119488911-28	36878-20-3	<2.5	R53	Aquatic Chronic 4 (H413)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol***	202-414-9**	donnée non disponible	95-38-5	<0.25	C;R34 Xn;R22-48/22 N;R50-53	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

Informations complémentaires

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.***

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16.



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.***
Contact avec la peau	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Non classé.***
Contact avec la peau	Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.***
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.***
Ingestion	Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.***
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
---------------------------	--



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.***

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.***

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques: Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.***

FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.**

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.**

Matières à éviter

Oxydants forts.**

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.**

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée)**

Légende

Voir section 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités** 64742-54-7				5.4 mg/m ³ /8h (aerosol - inhalation)
bis(nonylphenyl)amine** 36878-20-3			0.62 mg/kg bw/day Dermal 4.37 mg/m ³ Inhalation	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol** * 95-38-5	2 mg/kg bw/day Dermal 14 mg/m ³ Inhalation		0.06 mg/kg bw/day Dermal 0.46 mg/m ³ Inhalation	

DNEL Consommateur**

FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7				1.2 mg/m ³ /24h (aerosol - inhalation)
bis(nonylphenyl)amine*** 36878-20-3			0.31 mg/kg bw/day Dermal 1.09 mg/m ³ Inhalation 0.31 mg/kg bw/day Oral	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
bis(nonylphenyl)amine*** 36878-20-3	0.1 mg/l fw 0.01 mg/l mw 1 mg/l or	132000 mg/kg dw fw 13200 mg/kg dw mw	263000 mg/kg dw		1 mg/l	
2-(2-heptadec-8-enyl-1-yl)-2-imidazoline-1-yl) éthanol*** 95-38-5	0.00003 mg/l fw 0.000003 mg/l mw 0.0003 mg/l or	0.376 mg/kg dw fw 0.0376 mg/kg dw mw	0.075 mg/kg dw		0.27 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.***



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Informations générales**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect		limpide***	
Couleur		jaune***	
État physique @20°C		Liquide***	
Odeur		caractéristique***	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable***	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable***	
Point d'éclair ***	234*** °C*** 453*** °F***		Coupe ouverte Cleveland*** Coupe ouverte Cleveland***
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible***	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible***	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible***	
Masse volumique	840*** kg/m³***	@ 15 °C***	ASTM D4052***
Hydrosolubilité		Insoluble***	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible***	
logPow		Pas d'information disponible***	
Température d'auto-inflammabilité		Non applicable***	
Viscosité, cinématique ***	*** 50.12*** mm²/s*** *** 10.05*** mm²/s***	@ 40 °C *** @ 100 °C ***	ISO 3104 *** ASTM D445 ***
Propriétés explosives	Non-explosif***		
Propriétés oxydantes	Non applicable***		
Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable***		

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible***

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.***

Contact avec les yeux . Non classé.***

Inhalation . Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.***

Ingestion . Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités***	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné ***	LD50 > 5000 mg/kg (Rat)***	LD50 > 2000 mg/kg (Rat)***	LC50 (4h) > 5.2 mg/l (Rat)***



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

bis(nonylphenyl)amine***	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)***	LD50 > 2000 mg/kg (Rat - OECD 402)***	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol***	LD50 1265 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 2000 mg/kg (Rat)***	

Sensibilisation**Sensibilisation**

Non classé sensibilisant.***

Effets spécifiques**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas classé cancérogène. Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.***

Nom Chimique	Union Européenne
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7	-

Mutagénicité

Ce produit n'est pas classé mutagène.***

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.***

Toxicité par administration répétée**Toxicité subchronique**

Pas d'information disponible.***

Effets sur les organes-cibles (STOT)**Effets sur les organes-cibles (STOT)**

Pas d'information disponible.***

Autres informations**Autres effets néfastes**

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.***

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Non classé.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes

FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)***	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné*** 68037-01-4	EL50 (72h) > 1000 mg/l (Scenedesmus capricornutum - OECD 201)***	EC50 (48h) 190 mg/l (Daphnia magna) LE50(48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna)***	LC50(96h) > 750 mg/l (Pimephales promelas) LL50(96h) > 1000 mg/l (Pimephales promelas)***	
bis(nonylphenyl)amine*** 36878-20-3	EC50 (72h) > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus - OECD 201)***	EC50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)***	LC50 (96h) > 100 mg/l (Brachydanio rerio - OECD 203)***	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol*** 95-38-5	EC50 (72h) 0.03 mg/l (Desmodesmus subspicatus static - OECD 201)***	EC50 (48h) 0.163 mg/l (Daphnia magna semi-static - OECD 202)***	LD50 (96h) 0.3 mg/l (Brachydanio rerio - OECD 203)***	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)***	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné*** 68037-01-4	NOELR (72h) 1000 mg/l (Scenedesmus capricornutum - OECD 201)***	NOELR (21d) 125 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)***		

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

logPow

Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** - 64742-54-7	-
bis(nonylphenyl)amine*** - 36878-20-3	7.7***
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol*** - 95-38-5	7.51***

12.4. Mobilité dans le sol

Sol

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.***



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Air	Il y a peu de pertes par évaporation.**
Eau	Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.**

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.**

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.**

Section 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.**
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
No de déchet suivant le CED	Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.**

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Union Européenne

Inventaires Internationaux Pas d'information disponible***

Information supplémentaire

Pas d'information disponible***

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible***

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.***

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 36***

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R34 - Provoque des brûlures

R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique***

R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique***

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le du système digestif/ le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques***

Abbreviations, acronymes



FDS n° : 080871

QUARTZ INEO FIRST 0W30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+ Produit sensibilisant

*

Désignation de la peau

** Désignation du Danger

C:

Cancérogène

M: Mutagène

R:

Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2015-03-31

Révision *** Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité